



**Bureau de gestion des personnels d'administration
et d'encadrement**

DPAE 2

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n° 20126-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C de la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2021-1834 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle articles 4 et 5;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

ARRETE

Article 1er : Les adjoints techniques de recherche et de formation dont les noms suivent sont promus au 01/09/25 par tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation de 2^{ème} classe :

1	Andre MARC INSA de Strasbourg
2	Ali OUDIAI Université de Strasbourg
3	Jacqueline SCHMIDT Université de Strasbourg
4	Jocelyne AFOOK Université de Strasbourg
5	Cindy PARTENZA Université de Strasbourg



6	Nasser GOLZAR CROUS de Strasbourg
---	--------------------------------------

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Strasbourg est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2025

**Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines**


Grégory Réghioua